



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**DIRECTIVE DE REALISATION DE L'AUDIT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE
SECTEUR DES INFRASTRUCTURES COTIERES EN
HAÏTI**

BUREAU NATIONALE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

(BNEE)

Mars 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES

Coordination et gestion :

Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)

Ninon Abraham ANGRAND: Directrice du BNEE

Noé DESTIN : Assistant Directeur

Richard Gabriel : Responsable d'étude d'impact environnemental, Analyste

Louidjy Jeudy: Analyste au BNEE

Junior Saint Juste: Analyste

Golden Desiré Child: Analyste

Vanessa Saint Jean: Ingénieur des eaux et forets

Assistance technique :

Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV)

Dwinel Bélizaire: Directeur de l'ONEV

ONU Environnement

Maximilien Pardo: Chef de Bureau,

Paul Judex Edouarzin: Spécialiste en gouvernance Environnementale

Martine Elisabeth Mathieu : Chef de Projet

Régine Cicéron : Officier administratif et financier

Groupement Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et JAT Consulting

Equipe des consultants :

Karim SAMOURA, *PhD* : Chef de mission, enseignant-chercheur, Université Aube Nouvelle (ISIG International) et consultant international en Évaluation Environnementale et Aide à la Décision, Ouagadougou, Burkina-Faso.

Edna BLANC CIVIL, *MSc.* : Agro-environnementaliste, Experte en environnement et renforcement des capacités, Montréal, Québec, Canada.

Joël AGBEMELO, *MSc.* Expert en Audit Environnemental, Directeur général de JAT Consulting.

Hassane DJIBRILLA CISSE, *PhD* : Expert Senior en Évaluation Environnementale et Aide Multicritères à la Décision, Directeur National Adjoint du Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (BEEEI), Niamey, République du Niger.

Lernier REVOLUS, Consultant en évaluation environnementale (GESEP).

Contact :

Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)

Bnee.haiti@gmail.com

REMERCIEMENTS

Le Bureau Nationale de l'Evaluation Environnementale (BNEE) remercie les institutions qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui sont l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et le Bureau d'étude JAT Consulting, et ONU Environnement. Le BNEE remercie aussi les institutions qui ont apporté des contributions ayant permis d'enrichir le présent rapport. Il s'agit de : MPCE, UEP/MARNDR, MICT, MSPP, BHN/MCI, MdT, CIAT, BME, DINEPA, Cellule énergie/MTPTC, SEMANAH, CHRAD, Association Touristique d'Haiti, UNIQ, USAID, PNUD, BM, BID, Coopération espagnole, RIAT-Sud/ UTE/MEF.

Leurs noms des personnes ressources qui ont représentées ces institutions dans les différents ateliers et rencontres, apparaissent dans le tableau A2.1 en annexe 2.

Enfin, le BNEE remercie toutes les personnes qui ont apporté un appui à la réalisation des activités qui ont permis la production de ce document, soit à titre de collaborateurs directs ou en termes de support logistique.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE :	Audit environnemental
AES :	Audit environnemental et social
ANAP :	Agence Nationale des Aires Protégées
ASEC :	Assemblée des Sections Communales
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
BME :	Bureau des Mines et de l'Énergie
BM :	Banque Mondiale
BNÉE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Cadre d'expropriation
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COFRAC	Comité français d'accréditation
CIMATE	Conseil Interministériel sur l'aménagement du Territoire et l'Environnement
CONATE	Conseil National pour l'Aménagement du Territoire et l'Environnement
COTIME	Commissions Techniques Interministérielles de Haut Niveau sur l'environnement
CNZF	Conseil National des Zones Franches
<i>CNNCPQ</i>	<i>Certification et de Promotion de la Qualité</i>
COHPEDA	Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
COTIME	Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement
CPAR	Cadre des Plans d'Action de Réinstallation
DDTP	Direction Départementale des Travaux Publics
DGI	Direction Générale des impôts
DPC	Direction de la Protection Civile
DSCR	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DZF	Direction des Zones Franches
ÉE	Évaluation Environnementale
ÉIE	Études d'Impact Environnemental
ÉIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ÉES	Évaluation Environnementale Stratégique
ÉESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EMAS	Eco Management and Audit Scheme
FAO	Food and Agriculture Organisation (traduction : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GOH	Gouvernement Haïtien
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère De l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
NIES	Notice d'impact environnemental et social
NEPA	National Environmental Policy Act
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARC	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PGES	plans de gestion environnementale et sociale
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PRIGE	Programme de Renforcement Institutionnel pour la Gestion Environnementale
PTDT	Projet de Transport et de Développement Territorial
SMEA	Système de Management Environnemental et d'Audit
SNGE	Système National de Gestion de l'Environnement
SNGRC	Système National de Gestion des Risques de Catastrophe
SPGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et des Désastres
TdR	Termes de référence
UNITAR	United Nations Institute for Training and Research
UTES	Unité technique environnementale sectorielle

LISTES DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des acteurs du secteur des infrastructures côtières et leurs rôles.....	1
Tableau 2 : Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation côtière	6
Tableau 3: Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation portuaire	7

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES	Error! Bookmark not defined.
REMERCIEMENTS.....	Error! Bookmark not defined.
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
LISTES DES ILLUSTRATIONS	v
Liste des tableaux	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I- MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES CÔTIÈRES.....	2
1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés.....	2
1.1.1 Potentiel du littoral haïtien	2
1.2 Concepts et enjeux majeurs afférents au littoral haïtien.....	3
1.2.1 Concepts afférents	3
1.2.2 Enjeux environnementaux.....	4
1.2.3 Enjeux socio-économiques et défis technologiques	5
1.2.4 Conséquences liées à l'exploitation des infrastructures.....	6
1.2.5 Enjeux liés aux changements climatiques	8
1.3 Cadres juridique, normatif, institutionnel et politique du secteur	9
1.3.1 Cadres juridique et normatif.....	9
1.3.2 Cadre institutionnel de l'audit environnemental et social.....	11
1.3.3 Cadre politique	1
1.4 Principales sources des critères d'audits	2
CHAPITRE II- ETAPES DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE SECTEUR DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET PORTUAIRES EN ZONE COTIERE	3
2.1 Élaboration et approbation des Termes de Référence (TDR).....	3
2.2 Démarche d'élaboration des TDR	3
2.2.1 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte	3
2.2.2 Prise en compte des enjeux sectoriels	4
2.3 Constitution de l'équipe d'audit	4
2.4 L'élaboration et l'approbation du plan d'audit.....	5
2.4.1 Définition des objectifs et champs de l'audit.....	8
2.4.2 Identification des critères d'audit et documents de référence.....	8

2.4.3	Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit et du personnel d'appui	11
2.4.4	Rôles et responsabilités de l'audité	11
2.4.5	Rôles et responsabilité du chef auditeur.....	11
2.4.6	Rôles responsabilité des autres membres de l'équipe	12
2.4.7	Démarche de références aux documents de travail	12
2.4.8	Gestion logistique ;.....	13
2.4.9	Calendrier détaillé de l'audit.....	14
2.5	Rencontre avec la direction	14
2.6	Réunion de lancement /d'ouverture.....	14
2.7	Préparation des activités d'audit sur site	15
2.8	Activités d'audit sur site et recueil des preuves d'audit	15
2.8.1	Méthodes de vérifications	15
2.8.2	Constatations d'audit et conclusions	22
2.8.3	Conclusions	22
2.9	La réunion de clôture	23
2.10	Rapport de post-audit.....	23
BIBLIOGRAPHIE		24
ANNEXES		I
Annexe 1 : Structure d'un rapport d'audit environnemental et social		I
1.	Aperçu général du contenu du rapport d'audit.....	I
2.	Description détaillée des contenus	I
Annexe 2 : Personnes ressources consultées.....		V

INTRODUCTION

Selon les sources, la longueur linéaire du littoral de la République d’Haïti est constitué de 1711 km de côtes voire 1812 en incluant les îles adjacentes (CIAT 2018). Les côtes haïtiennes renferment des infrastructures qui représentent des valeurs en termes économique, social et environnementale. Il s’agit des infrastructures touristiques, routières et portuaires. Ces côtes possèdent des caractéristiques uniques, mais elles partagent également des défis communs.

Environ 95% des communes haïtiennes sont côtières et représentent 50% du territoire. Les principales, représentant un poids économique important dans le PIB du pays (CIAT 2018 ; GEO, 2010 ; PDNA 2010 ; PDNA 2008).

Le secteur des infrastructures côtières un secteur qui est, d’une part, légalement marginalisé, souvent délaissé et peu considéré par les autorités malgré son importance dans le poids économique national, et d’autre part c’est un secteur maltraité par la population haïtienne. Haïti est l’un des rares pays au monde où les régions côtières sont réservées à la construction des habitats de fortunes et comme lieu d’aisance. Ces derniers côtoient facilement d’autres infrastructures touristiques dont les hôtels, les plages et les stations balnéaires.

Trois sous-secteurs sont présentés au niveau des infrastructures côtières. Il s’agit des infrastructures routières, des infrastructures portuaires et des infrastructures hôtelières. Plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux doivent être abordés et considérés lors de la construction et de l’installation de ces infrastructures. La plupart du temps, ces dernières sont établies sans égard à la législation existante.

L’audit environnemental fait obligation aux entrepreneurs, promoteurs ou tout autre acteur à se conformer aux lois et règlements en vigueur. Ils sont tenus d’ajuster leurs installations, de gérer leurs activités, produits et services dans le souci d’améliorer leur performance environnementale, et ce, dans une perspective de contrôle et de maîtrise des impacts sur l’environnement, de durabilité et de résilience à faire face aux impacts importants des changements climatiques. Cependant, en matière de législation, le secteur des infrastructures côtières représente l’un des secteurs les moins réglementés¹, et en termes de données existantes, il existe une lacune importante. Il faut toutefois signaler l’existence de l’étude réalisée par le CIAT en 2018, sur la caractérisation du littoral haïtien dont l’objectif principal est d’aboutir à une définition partagée de termes clés pour l’ossature d’une loi littorale en Haïti à venir.

Fort de ce constat, les commanditaires de cette étude ont jugé nécessaire de mettre à la disposition des acteurs, notamment des entrepreneurs et promoteurs cette directive sur les infrastructures côtières, particulièrement les aménagements touristiques et portuaires en zone

¹ Les recherches effectuées dans le cadre de cette étude ont montré qu’il existe seulement 4 textes de loi sur les infrastructures côtières toute origine confondue.

côtière construction. Elle découle du guide méthodologique général de réalisation des audits environnementaux et sociaux.

Le présent document est structuré en deux chapitres. Le premier chapitre traite des éléments contextuels notamment, la présentation du secteur, les cadres institutionnels, règlementaires et normatifs afférents, les enjeux d'ordre économique, environnemental, social et ceux liés aux changements climatiques. Le second chapitre présente les éléments méthodologiques de réalisation de l'audit environnemental et social spécifiques aux activités, équipement et pratiques de gestion aux des infrastructures côtières.

CHAPITRE I- MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES CÔTIÈRES

1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés

1.1.1 Potentiel du littoral haïtien

La population haïtienne, particulièrement ceux vivant dans les îles adjacentes, dépendent de leurs côtes, de leurs voies navigables et des routes pour développer leurs activités économiques dont leur vie et celle de leur famille en dépendent et pour assurer la circulation interne et externe des produits.

Les zones côtières présentent des caractéristiques socioéconomiques incluant plusieurs potentiels qui regroupent pour l'ensemble, les infrastructures pour les sites de ports et le trafic de cabotage, les infrastructures touristiques et le patrimoine pour les plages, les stations balnéaires, les sites récréatifs, l'agriculture particulièrement la pêche, les récifs coraliens et les mangroves habitats naturels de plusieurs espèces, les fermes de mer et d'aquaculture, les marais salants etc.

Soulignons que la plupart des routes nationales, notamment celles desservant plusieurs départements stratégiques soit l'Ouest, les Nippes, le Sud et la Grande-Anse sont en grande partie construites sur des centaines de kilomètres longeant les zones côtières. À titre d'information, le réseau routier haïtien est constitué d'environ 3,400 km de routes divisés en 700km de routes nationales, 1500 km de routes départementales et 1200 km de routes vicinales. (PDNA 2008).

Les types d'installations et de projets qui peuvent être considérés dans une AES des infrastructures côtières concernent particulièrement (la liste n'est pas exhaustive) :

- Les installations touristiques et hôteliers : aménagement hôtelier, aménagement récréotouristique ;
- Projet aquacole de type industriel, semi-industriel et même artisanal ;
- Les installations d'exploration de pétrole ;

- Les installations d'exploitation ou d'extraction minière (prélèvement de sable, etc.
- Projet d'implantation de port maritime ou fluvial.
- Etc.

1.2 Concepts et enjeux majeurs afférents au littoral haïtien

1.2.1 Concepts afférents

Pour mieux comprendre les enjeux majeurs liés à la zone côtière haïtienne, il faudrait définir le concept. Dans l'étude *caractérisation du littoral haïtien* réalisé par le CIAT (2018), la zone côtière ou littoral est définie comme *la zone d'interaction entre éléments terrestres, marins, atmosphériques et l'action humaine, où un échange dynamique d'énergie et de matériaux entre les écosystèmes se produit. Ainsi, la zone côtière inclut tous les secteurs sous influence de la mer : les lagunes, les estuaires, les marécages littoraux ou arrière-littoraux, c'est-à-dire les zones d'infiltration d'eau de mer ; la zone côtière peut inclure les zones basses inondables en cas tempêtes ou cyclones tropicaux.*

Aussi les caractéristiques de la zone côtière haïtienne sont les suivantes :

La **limite terrestre de la zone côtière** est établie en fonction de la structure et la configuration de chaque type de côte (récif, falaise, plage, estuaire...) ;

Une **Zone supplémentaire de protection terrestre (ZAPT)** est établie comme une bande à l'intérieur de la zone côtière qui assure la préservation et l'intégrité des composantes terrestres. La largeur de cette zone supplémentaire correspond à la moitié des 50 pas géométriques (ZPG) ;

La limite marine de la zone côtière, valable pour tous les types de côtes, **est le bord au large du territoire de la plate-forme insulaire** : elle intègre l'estran et une partie strictement marine.

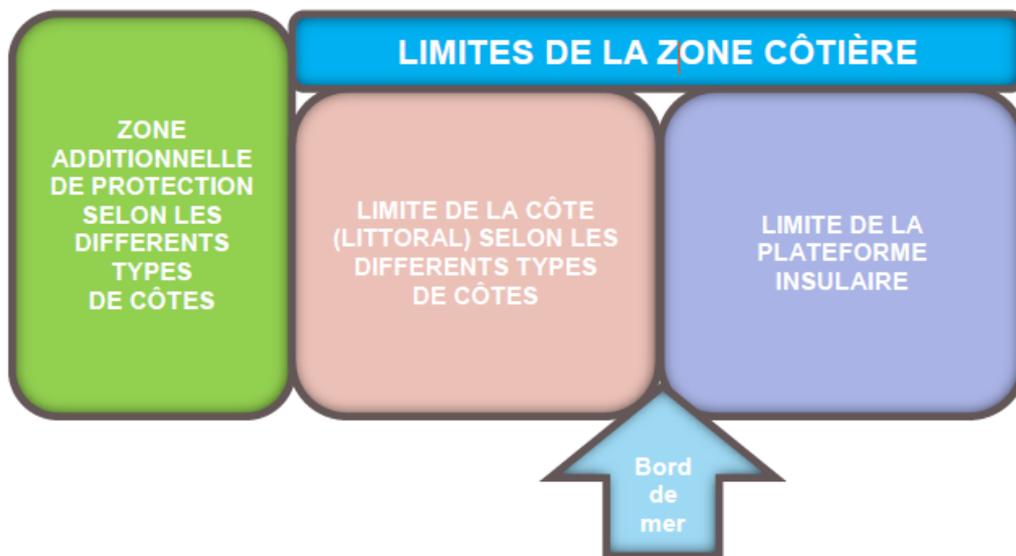


Figure 1: **Diagramme général de représentation de la zone côtière en Haïti.**

(Source : CIAT 2018. Caractérisation du littoral haïtien)

Selon cette même étude, les types d'écosystèmes rencontrés sur le littoral haïtien sont particulièrement les :

- Ecosystèmes de haute altitude (forêts, couverts boisés non continus, agro-systèmes) ;
- Ecosystèmes aquatiques terrestres (lacs, étangs, rivières, sources, zones humides) ;
- Ecosystèmes côtiers (mangroves, estuaires, plages) ;
- Ecosystèmes marins (récifs coralliens, herbiers marins, hautes mers) ;
- Ecosystèmes des îles satellites

Le littoral haïtien est assujéti à de nombreux enjeux et menaces sont d'ordres environnemental, social et économique.

1.2.2 Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du littoral haïtien sont d'ordres naturel et anthropique.

- **Enjeux d'ordre naturel**

La situation géographique d'Haiti fait qu'elle soit sous la menace hydrométéorologique et sismique constante qui affectent particulièrement les côtes et le littoral. Les principales menaces sont particulièrement les cyclones, les tempêtes, les raz-de-marée, les érosions et les séismes.

Ces menaces ont pour conséquences d'exposer les populations et les infrastructures côtières aux vents intenses, aux houles des tempêtes, aux inondations, aux mouvements de terrain et aux tsunamis. Ces menaces conjuguées rendent le littoral encore plus vulnérable.

- **Enjeux d'ordre anthropique**

Les littoraux haïtiens connaissent de rapides évolutions en relation avec l'augmentation des populations qu'elles soient d'origine locale ou résultent de déplacements en provenance des zones rurales de l'intérieur. La population haïtienne est pratiquement concentrée principalement dans les plaines côtières et dans les vallées. La densité réelle de population peut atteindre jusqu'à 40.000 habitants/km² à Port-au-Prince par exemple (IHSI. 2003).²

La frange côtière d'Haiti est partout accaparée, exploitée, dégradée, épuisée (Desse. 2002). Cette situation de dégradation peut être observée dans la plupart des zones côtières du pays si on loge les 1812 km de côtes incluant les îles adjacentes.

A l'écart des centres urbains, les eaux littorales retrouvent encore un peu de leur transparence, mais les atteintes aux milieux sensibles en sont flagrantes à savoir surexploitation de mangroves, de gisements de coquilles de lambis d'âge juvénile, de disparition de la ressource halieutique, la destruction des récifs coralliens etc. zones côtières aux tempêtes et aux ouragans. (Desse. 2002; GEO.2010). Cette situation entraîne une dégradation écologique accrue du littoral caractérisée par des pertes au niveau des écosystèmes côtiers en termes de flore et de faune.

² IHSI. 2003. Recensement général de la population.

D'un autre côté, la gestion des déchets constitue l'un des principaux enjeux du littoral et des infrastructures côtières. Les déchets ménagers et les déchets plastiques trouvent leur destination finale dans les embouchures en passant par les canaux de drainage existants. Ainsi les périphéries du littoral donnent l'image d'une société perturbée qui, bien que pauvre, engendre des pollutions importantes et visible : turbidité, eaux grasses, déchets fécaux, déchets plastiques (Desse. 2002).

1.2.3 Enjeux socio-économiques et défis technologiques

- **Enjeux économique et social associées**

En 2015 le secteur touristique haïtien a maintenu sa progression en termes d'arrivées touristiques. Haïti a reçu 515.804 touristes de séjours soit une augmentation de 10.9%. La Destination Haïti a aussi vu défiler sur le sable de Labadie 673.501 croisiéristes en 2015. D'après les données fournies par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), le tourisme haïtien a participé à hauteur de 4,2 % dans le PIB national. Le tourisme est considéré comme un levier de croissance indispensable susceptible d'améliorer le cadre macro-économique. (PDNA 2016).

La contribution de l'industrie (incluant la construction) est d'environ 25% et celle du commerce (incluant les hôtels et les restaurants) de 27% du PIB (PDNA 2010). L'implantation d'un ouvrage dans le milieu marin a comme conséquence immédiat et irréversible la destruction de la faune et de la flore de la zone qui supporte les travaux. Un impact direct lié à la construction du port est la destruction irréversible des zones recouvertes par les ouvrages ainsi qu'à l'appauvrissement des zones transformées en plan d'eau portuaire (Dérian 1996).³

La réalisation de ces ouvrages peut entraîner la disparition de mangroves et d'herbiers marins, abritant les estuaires, les lagunes côtières, les baies peu profondes. Ces végétaux marins ont un rôle fondamental dans l'écosystème côtier parce qu'ils représentent des habitats pour la faune riche d'invertébrés marins, constituent une protection pour les juvéniles poissons et de zones de reproduction pour de nombreuses espèces.

Les écosystèmes marins comprenant les côtes, le plateau continental, les plages, les mangroves et les falaises marines font face à une exploitation immodérée, que ce soit à travers une pêche abusive des espèces marines (notamment les tortues de mer et les Lamantins) ou par la destruction des pépinières d'arbres que constituent les forêts de mangroves (GEO 2010).

L'état de la pêche, très précaire, se fait à partir d'outils très rudimentaires qui ne facilitent pas la pêche en haute mer et accélère l'exploitation abusive d'espèces juvéniles.

Au niveau des régions urbaines, l'état de ces milieux s'avère très préoccupant du fait qu'ils constituent en quelque sorte le réceptacle pour le déversement de résidus solides et liquides de toutes sortes, issu des activités industrielles.

³ Dérian S. 1996. Revue Juridique NEPTUNUS® Law Review©

Par ailleurs, des analyses issues d'une étude effectuées par le LAQUE de l'Université Quisqueya sur la qualité de l'eau au niveau de la baie de Port-au-Prince, révèlent la présence de composés phosphates et azotes et de métaux lourds provenant du déversement des eaux usées directement en milieu marin. La présence de tels composés, représentant littéralement un danger pour les écosystèmes marins et pour la santé humaine. De plus, la présence a une concentration anormale de micro-organismes pathogènes responsables de maladies infectieuses, telles les coliformes fécaux, a été signalée (UniQ, 2006).

En résumé, les zones côtières représentent :

- une sources de devises importante et de support de la croissance économique,
- une source majeure de financement pour les municipalités à travers notamment les redevances et les taxes,
- une source d'opportunités pour les populations locales, notamment les jeunes à travers la création d'emploi, la dynamisation économique etc.

- **Enjeux d'ordre technologique**

Les défis technologiques se résument aussi par les constructions croissantes et effrénées et la mise en place d'installations portuaires non durables conduisant à une situation anarchique et au non-respect des règles d'urbanisation les plus élémentaires (GEO, 2010).

Un autre impact indirect qui correspond aux conséquences ressenties à l'extérieur de la zone aménagée. Il s'agit principalement du rejet en mer des matériaux de dragage qui va provoquer l'enfouissement des organismes benthiques, le colmatage des branchies des poissons l'augmentation de la turbidité. Cette turbidité aurait provoqué la mort de récifs coralliens en Haiti (GEO 2010).

Il s'agit également des conséquences dues à l'exploitation du port. En effet les eaux portuaires plus ou moins polluées se dissolvent à l'extérieur et altèrent les petits fonds situés devant les passes d'entrée. Les opérations de dragages à savoir creusement de bassin portuaire, les explosions (par les dynamites) et les dragages périodiques pour entretenir le port et le dépôt des produits prélevés sont susceptibles d'altérer l'environnement marin.

1.2.4 Conséquences liées à l'exploitation des infrastructures

Le développement de l'activité économique dans un port et dans son voisinage a comme conséquences des apports polluants. Les principales sources de pollution sont tous d'abord les hydrocarbures provenant de l'activité maritime, les activités de maintenance, de manutention, de gestion des déchets des produits pétroliers constituent des sources d'impacts et de risques pour la zone côtière.

De nombreux enjeux environnementaux sécuritaires sanitaires peuvent être enregistrés. Ces pollutions chroniques concernent essentiellement les fuites ou rejets involontaires de carburant. Une partie importante s'évapore en donnant des odeurs caractéristiques tandis que la fraction la

plus lourde, forme un film irisé à la surface de l'eau. Lorsque le film est continu et occupe une surface importante, il diminue la pénétration de lumière et peut ainsi contribuer à un déficit en oxygène des eaux sous-jacentes (Dérian, 1996).

Il faut mentionner ensuite les polluants métalliques tels que la dilution des peintures antisalissures qui protègent les coques contre la corrosion et les biosalissures qui tuent les algues. Elles sont donc très toxiques pour les organismes marins et non biodégradables (Desse, 2002 ; Dérian, 1996).

Enfin, la pollution de type urbain provenant de l'habitat à bord des bateaux dans le bassin portuaire est très importante. Ces films sont visibles sur plusieurs centaines de mètres. C'est le constat qui est fait dans la région du port de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien où ces films polluent le système drainage avec des égouts à ciel ouverts, avec des risques potentiels et réels sur la santé humaine.

Les principaux problèmes environnementaux liés aux aménagements touristiques sont conditionnés par leur localisation et sont fonction de la capacité de charge du milieu naturel et de l'existence de pratiques qui peuvent endommager ou perturber le milieu d'implantation.

- **Développement touristique**

- Hôtels :
 - Dommages aux Zones Humides ou ses alentours à cause de la construction
 - Comblement des Zones Humides
 - Pollution à cause des décharges de vidanges incontrôlées
 - Eutrophisation des Zones Humides clôturées
- Marina :
 - Conversion des Zones Humides, approfondissement et activités de construction
 - Pollution aux hydrocarbures et aux huiles de vidange
- Ecotourisme :
 - Perturbation des organismes et de l'habitat
 - Braconnage pour les souvenirs touristiques...
 - Augmentation des pressions d'exploitation

La liste suivante donne un aperçu des principales sources d'impacts sur l'environnement des projets touristiques :

- dégradation de la physionomie des paysages par des constructions ou aménagements dont les dimensionnements ou les caractéristiques architecturales ne sont pas adaptés à leur environnement;
- travaux de génie civil pour l'aménagement spatial des sites et la mise en place des infrastructures (déboisement, construction de voies d'accès, terrassement, excavation, remblayage, drainage, détournement de cours d'eau, construction de digues et canaux, etc.) et dommages causés aux écosystèmes fragiles et habitats de la faune sauvage;

- problèmes de capacité de charge et les dangers de surexploitation des ressources naturelles, y comprises les menaces sur la biodiversité.
- perturbation de la qualité de l'air et effets sur le climat local ou régional;
- travaux d'aménagement sur le littoral entraînant l'érosion côtière, y compris l'érosion des plages, des dunes, et la destruction des mangroves, des coraux et récifs;
- approvisionnement en eau et en énergie;
- pollutions directes liées à l'activité hôtelière : conditions d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets;

1.2.5 Enjeux liés aux changements climatiques

L'intensification des catastrophes naturelles récurrentes liée au changement climatique et aux phénomènes extrêmes qui ont ravagé le pays, ont résulté à des phénomènes d'élévation du niveau de la mer, d'inondations qui ont d'importantes répercussions économiques sur les installations côtières. Certaines parties terrestres et côtières comme Gonaïves, Les Cayes, Miragoâne, Jérémie et St Marc etc. pourraient se trouver à moins de 1,50 mètre au-dessous du niveau de la mer avec toutes les conséquences possibles et imaginables pour les différents secteurs économiques nationaux. La population de Port-au-Prince, à la moindre averse, s'inquiète du danger qui menace la capitale à cause du déferlement des eaux. Aussi, certaines installations portuaires et les installations côtières pourraient être submergées si l'élévation du niveau de la mer atteint jusqu'à 1,50 mètres (PDNA, 2016 ; MdE, 2009 ; DSNCRP, 2008).

La survenance de ces phénomènes de catastrophes naturelles, plus spécifiquement les tempêtes ont des conséquences dommageables sur les infrastructures côtières mentionnées plus haut. En effet, les projections au niveau de la température montrent une tendance de température annuelle moyenne qui pourrait augmenter entre 2.8 et 4.7°C d'ici la fin du siècle (décennie 2090-2100) (MdE, PNUD, FEM, 2014).

Si les inondations de 2008 ont provoqué des pertes et dommages de l'ordre de 22 M USD au niveau des équipements des installations touristiques côtières, en 2010, ils sont estimés à total de 27,3 millions de dollars US lors du passage de l'ouragan Matthew en 2016 dans la région Sud du pays (PDNA 2017).

Fort de ces constats, il est crucial de faire l'évaluation de l'impact des aléas, la sélection et la mise en œuvre des solutions durables et la manière de gérer la vulnérabilité. La conception, la construction et l'exploitation installations côtières doivent ainsi prendre en compte les aléas climatiques. Des stratégies d'adaptation provenant du domaine de la gestion des risques naturels doivent être envisagées. Des solutions pour faire face aux risques côtiers sur les infrastructures doivent être proposées selon le degré d'adaptation de ces infrastructures et du réseau routier aux aléas et aux changements environnementaux.

1.3 Cadres juridique, normatif, institutionnel et politique du secteur

1.3.1 Cadres juridique et normatif

Le cadre juridique visé dans le cadre de l'audit environnemental et social du secteur des infrastructures côtières est constitué des documents dont les orientations, axes stratégiques ou projets sont principalement relatives à l'environnement, à la mer, à l'aménagement du territoire, au travail et à la protection civile et visent l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaire du secteur. Il est caractérisé par les textes suivants :

- La Constitution de la République d'Haïti, en son article 36.5 stipule que : *le littoral fait partie du domaine public de l'Etat.*
- La Convention sur la prévention de la pollution de mers résultant de l'immersion des déchets⁴, Signée à Washington le 29 décembre 1972 et ratifiée par le décret du 13 mars 1975, en son article 12 stipule : *assurer la promotion des mesures de protection du milieu marin contre toutes sortes de produits y compris les hydrocarbures, et toutes sortes de déchets etc.*
- Décret du 27 octobre 1978 réglementant l'exercice du droit de pêche en Haïti⁵ :
 - Article 95 : interdiction de polluer la mer ;
 - Article 97 : interdiction de capturer ou de couper les espèces maritimes et végétales protégées (mangrove) ;
- Décret du 6 avril 1972 établissant la limite des eaux territoriales ;
- Vu le décret du 8 avril 1977 fixant la limite de la mer territoriale souveraine de la République d'Haïti ;
- Décret du 7 avril 1978 créant l'Autorité portuaire nationale (APN) ;
- Décret du 27 octobre 1978 sur la pêche ;
- Décret du 5 mars 1982 créant le Service maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH) ;
- Décret du 18 octobre 1983 organisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;
- Décret du 30 septembre 1987 portant organisation et fonctionnement du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural ;
- Arrêté du 17 Juin 1994 déclarant zone stratégique toute zone s'étendant dans un rayon de trois kilomètres à partir de la frontière terrestre, la mer intérieure ainsi que le littoral maritime de la République d'Haïti (Le Moniteur, No 50 A, 23 juin 1994).
- Décret-cadre de février 2006 sur la gestion de l'environnement :
 - Article 121 : interdiction de déverser des substances nocives dans la mer ;
 - Article 126 : aucune occupation, construction, établissement ne peut entraver le libre accès au domaine public maritime ;
 - Article 127 : création du conservatoire du littoral ;
 - Article 128 : interdiction de déversement, d'immersion, d'introduire, d'incinérer en mer des substances nocives pour les ressources biologiques, d'entraver les activités maritimes, d'altérer la qualité de la mer et de dégrader le paysage maritime.

⁴ Réf. Moniteur no 29 en date du jeudi 10 avril 1975 dans Législation environnementale, COHPEDA, 1998.

⁵ Réf. Moniteur no 81 en date du 20 novembre 1978 dans Législation environnementale, COHPEDA, 1998.

- Décret du 6 janvier 1982 portant sur l'aménagement urbain qui fait des mises en garde sur les constructions anarchiques et présente des mises en place des mesures d'aménagements : interdiction de lotir (et par extension de construire) à moins de 30 mètres des berges des rivières, et à moins de 16 mètres du littoral.
- Loi du 22 septembre 2017, Portant création du Service maritime et de navigation d'Haiti (SEMANAH)
- Le Projet de loi portant code maritime et de navigation⁶ en article 1^{er} a pour objet *de fixer les règles applicables aux activités maritimes et de navigation, à la pêche, ainsi qu'aux activités portuaires connexes. En son article 4 stipule : Le domaine public maritime fait partie intégrante du domaine public de l'État. Il est affecté au libre usage du public, sous réserve des restrictions qui pourraient s'avérer nécessaires pour des raisons d'exploitation, de bon ordre, de sécurité ou de salubrité publique, ou sous réserve des concessions qui peuvent y être accordées dans les conditions fixées par la loi.*

Notons qu'un cadre légal et institutionnel du littoral à travers lequel il est prévu l'élaboration d'une loi littorale est en train d'être élaboré par le CIAT (CIAT 2018).

- Convention de Montego Bay sur le droit à la mer, Un Etat sans littoral est un état sans côte maritime.
- La convention de Ramsar sur les zones humides considère la zone côtière comme une zone humide, mais ne donne aucune définition de celle-ci.
- La conférence de Genève sur le droit à la mer
- Convention de Ramsar sur les zones Humides
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- L'Agenda 21
- La Convention sur les Changements climatiques
- Convention sur la diversité biologique
- Le Code maritime adopté et publié le 27 novembre 2017 traitant de la Navigation
- Le code national du Bâtiment d'Haïti
- Convention sur la Pollution de Marpole (1978)
- Convention de Cartagena sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes,
- Convention sur les zones contigües

Autres mesures et préconisations :

- Création du conseil national de l'aménagement du territoire
- Création du conservatoire du littoral
- Renforcement du principe de libre accès et de libre circulation sur les plages

⁶ *Le MTPTC a engagé cet effet une remise à jour des Spécifications Standard. Elle devra être poursuivie pour intégrer les récents développements technologiques et les nouveaux principes d'assurance qualité. Une action en ce sens vient d'être conduite avec l'appui de la Coopération française. Elle a consisté à élaborer un projet de nouvelles normes techniques et à former un noyau d'agents du Ministère à l'utilisation de ces normes. Il reste à conférer à ces nouvelles normes un statut juridique et administratif permettant de les mettre en application sur les futurs projets (MTPTC 2011). En cours d'élaboration*

- Protection des ressources marines et côtières
- Le littoral fait partie du domaine public de l'état
- Lutte contre la pollution tellurique
- Obligation d'études d'impact environnemental⁷

Par ailleurs, sur le plan des normes, Haïti ne dispose pas de normes de qualité et de rejets, il est de jurisprudence constante qu'à défaut de normes nationales, les normes internationales s'appliquent. Dans le secteur des infrastructures côtières, les normes internationales qui s'appliquent sont celles de l'OMS, de l'OIT, d'IFC, les directives des partenaires multilatéraux (SFI, BID) et bilatéraux (USAID, Coopération Espagnole, AFD, etc.).

*Cependant, les normes de construction appliquées en Haïti sont définies notamment à travers les **Spécifications Standard pour la construction des routes et ponts**⁸, document publié en 1983 par le Ministère des Travaux Publics. Même si ces normes ont, selon l'opinion généralement exprimée par les cadres techniques du Ministère, donné satisfaction, la faible durabilité des ouvrages routiers conduit à s'interroger sur l'adaptation de ces normes au contexte climatique et géologique du pays. (MTPTC, 2001).*

1.3.2 Cadre institutionnel de l'audit environnemental et social

Lors du processus d'audit environnemental et social, un certain nombre d'institutions sont impliquées aux étapes de validation des termes de références et du rapport d'audit. Certains de ces acteurs peuvent être aussi consultés pendant le déroulement de l'audit. Il s'agit entre autres des ministères ou des services rattachés Le tableau ci-après définit les principaux acteurs ainsi que leurs rôles et responsabilités.

⁷ CIAT : Corpus national du littoral

Tableau 1 : Liste des acteurs du secteur des infrastructures côtières et leurs rôles

Acteurs du littoral haïtien	Rôles et responsabilités
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore le budget d'investissement • Finance la mise en place d'infrastructures publiques • Elabore des plans d'aménagement du territoire
Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Protège les eaux et la mangrove • Crée et gère les aires protégées • Valide les études d'impact environnemental • Tutelle du conservatoire du littoral • Responsable de la promotion des mesures d'adaptation face au changement climatique
Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Réalise des projets d'aménagement de plage • Accorde les autorisations pour les établissements hôteliers • Projets RIAT SUD
Ministère de l'Intérieur de des Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la tutelle des collectivités territoriales • Exerce le contrôle de légalité des actes des Collectivités notamment les plans d'urbanisme
Mairies	<ul style="list-style-type: none"> • Accorde les permis de construire • Responsable de la gestion des plages • Responsable des plans d'urbanisme • Réalise des aménagements sur le littoral
Ministère des Travaux publics, Transports et Communications	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des infrastructures et voies de communication, réseau routier, nouveaux aéroports, infrastructures portuaires.
Ministère de l'Économie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité de contrôle - mise en place de mécanismes permettant d'assurer le transfert de recettes fiscales au niveau décentralisé. • Gestionnaire du domaine de l'état • Coordination du projet : Tourisme côtier • Promotion de l'investissement privé - stimulation de l'investissement privé national avec des étrangers dans des projets d'infrastructures côtières
Ministère des Affaires sociales et du Travail	<ul style="list-style-type: none"> • Légifère sur les droits des travailleurs notamment en matière de santé et sécurité au travail
Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des cours d'eau • Protection des mangroves • Protection et aménagement des bassins versants • Régulation de la pêche
Comité interministériel d'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et supervision en Aménagement du territoire • Réalise le cadastre littoral • Plan d'aménagement du Grand Sud • Plan d'aménagement du Corridor Nord/Nord Est

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un environnement légal et réglementaire pour le littoral haïtien.
Le ministère du Commerce et de l'Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de l'encadrement réglementaire du commerce et de l'industrie
Ministère de la Santé publique et la population	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer et respecter la politique du Gouvernement dans les domaines de la santé et de la population
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la sensibilisation de masse
Le Service maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH)	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la pollution des eaux par les navires • Responsabilité de gestion et la réglementation de la pêche maritime • Gestion et réglementation de l'environnement marin
L'Autorité portuaire nationale (APN)	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des ports
Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA)	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la gestion des programmes d'assurances Accidents du Travail, Maladie et Maternité et le programme d'Auto-Assurance des Agents de la Fonction publique
Partenaires Techniques et Financiers internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • USAID : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation/construction de port • Banque Mondiale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement du port Lafiteau • Banque Interaméricaine de développement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement du projet Tourisme côtier du Sud • Onu Environnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement et appui à la mise en place des aires protégées marines ○ Financement du projet Gelée Zéro fatras ○ Mise en place de pépinières ○ Appui au cadastre du littoral ○ Appui au ministère de l'environnement (changement climatique, convention de Carthagène) ○ Appui au BNÉE (Élaboration guides d'audit environnemental et social) • Programme des Nations Unies pour le Développement <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation du projet de mise en place de plan de prévention de risques dans le Grand Sud • Coopération Suisse • Coopération Espagnole
Organisations Non Gouvernementales et Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'études sur le littoral (FOPROBIM) • réalisation de petits projets d'assainissements du littoral

Sources : CIAT, 2017 : *Corpus national. Compilation des acteurs du littoral haïtien. Données ajustées.*

1.3.3 Cadre politique

Plusieurs outils encadrent le fonctionnement du secteur. Citons entre autres :

- le Plan Stratégique pour le développement d’Haïti (PSDH)
- le Plan d’action pour l’environnement (PAE) qui a défini un ensemble de programmes prioritaires pour guider les interventions dans le secteur.

D’autres documents réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions comme :

- la Politique Nationale sur les Changements climatiques (PNCC),
- le Programme National d’Adaptation (PANA),
- le Plan National d’Adaptation (PAN) dans le cadre de la convention sur les changements climatiques,
- le Plan d’Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD),
- une stratégie intérimaire de biodiversité, etc.
- Programme National de gestion des risques et désastres
- Stratégie nationale du tourisme
- les politiques publiques en matière d’infrastructures.

- **Particularités sur la description des rôles des acteurs**

La définition du rôle des acteurs reste un point flou s’agissant de la question du littoral haïtien. En effet, si leurs rôles sont définis de façon générique, il demeure que le cadre institutionnel du littoral haïtien est caractérisé par une ambiguïté de la définition des responsabilités. Le décret d’octobre 2005 crée conservatoire du littoral, structure qui n’a jamais été opérationnelle et dont les responsabilités n’ont jamais été définies clairement au niveau national. De plus, en dehors du rôle de propriétaire foncier du Ministère de l’Économie et des Finances, le littoral est orphelin d’une entité nationale et aucune politique nationale de préservation de cette espace n’est en vigueur.

Au niveau local un conflit latent règne souvent entre la Mairie qui est responsable des infrastructures publiques sur la commune et le CASEC qui s’investit d’un droit de gestion sur les plages se trouvant dans sa section communale. Cette complexité vient notamment du fait que le décret sur la décentralisation et celui sur les sections communales stipulent tous les deux que la Mairie et le CASEC sont les gestionnaires du foncier de l’état se trouvant sur leur territoire (Primature et CIAT, 2017)⁹

⁹ Primature et CIAT, 2017. Cadre réglementaire de la gestion du littoral haïtien

1.4 Principales sources des critères d'audits

Les principales sources de critères d'audits du secteur des infrastructures côtières sont tirées :

- Des principes du droit international de l'environnement ;
- Des conventions et traités signés et ratifiés par Haiti et touchant les enjeux majeurs soulevés par l'activité minière ou afférents à la sensibilité du milieu ;
- Des obligations et interdictions des lois et règlements nationaux.

- Des normes et directives internationales et les bonnes pratiques reconnues :
 - Normes de bruit,
 - Normes sur les rejets atmosphériques,
 - Normes sur le rejet d'eaux usées,
 - Normes sur l'exploitation des ressources en eau,
 - Normes de gestion des déchets solides,
 - Normes de gestion des produits d'hydrocarbures,
 - Normes d'émission des polluants,
 - Normes de stockage des produits dangereux,
 - Normes sur l'expropriation,
 - Normes et procédures sur la gestion des zones côtières
 - Bonnes pratiques en matière de gestion des zones côtières

- Des codes de sécurité ;
 - Des codes de conduites ;
 - Des procédures opérationnelles ;
 - Des exigences des partenaires de l'entreprise

CHAPITRE II- ETAPES DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE SECTEUR DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET PORTUAIRES EN ZONE COTIERE

2.1 Élaboration et approbation des Termes de Référence (TDR)

Les termes de références constituent le fondement de la réussite de l'audit du secteur. La complexité du secteur nécessite une approche inclusive associant les acteurs du secteur.

2.2 Démarche d'élaboration des TDR

L'initiative de l'élaboration des termes de références de l'audit environnemental d'un projet ou d'une activité du secteur des infrastructures côtières peut émaner de plusieurs acteurs. Il peut être initié sur demande d'une institution étatique, le plus souvent d'un ministère sectoriel, d'un partenaire financier, d'un partenaire au développement et quelque fois d'un partenaire d'affaire. Dans tous les cas, l'élaboration est confiée à un consultant qui échange avec le demandeur sur les objectifs et le contexte.

Il est important de noter qu'outre les documentations sur le secteur, des visites des activités et installations à auditer sont indispensables. A cette étape on peut recourir aux expertises du secteur afin de s'assurer que tous les enjeux liés à l'activité ou au projet sont pris en compte.

L'analyse de la documentation et les visites du ou des sites permettent de proposer un projet de termes de références qui sera soumis au demandeur pour approbation, ce dernier peut ou non apporter des observations pour sa finalisation.

Le projet est soumis à l'autorité compétente pour validation qui organise à cet effet de nouvelles visites du site. Elle formule ou non des observations. Une fois les termes de références finalisés, ils serviront au recrutement du bureau auditeur.

2.2.1 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte

La prise en compte des enjeux majeurs lors de l'élaboration des TdR nécessite une vision holistique du secteur et de son milieu récepteur. Ces enjeux doivent ressortir explicitement dans les termes de références. Sans être exhaustif, un accent doit être mis sur les enjeux environnementaux, technologiques, sanitaires et sécuritaires. Ces enjeux précités doivent ressortir explicitement dans les termes de références.

- Sur le plan environnemental on note la sensibilité du milieu récepteur, le régime et le statut juridique de la zone d'installation, les conséquences d'une pollution, la compatibilité avec le zonage actuel ou futur, l'urbanisation, le dynamisme sociodémographique, les aléas climatiques et les catastrophes. La présentation de ces éléments doit suivre l'approche du Modèle Géo-environnemental.
- Sur le plan sanitaire, le comportement et la vulnérabilité des différentes couches, les habitudes des populations exposées, la disponibilité des installations sanitaires sont à considérer.

- Sur le plan sécuritaire, les meilleures technologies disponibles à coût abordable, l'accidentologie du secteur, la dangerosité des produits additifs, la disponibilité et l'efficacité des moyens de prévention et d'intervention sont quelques enjeux à analyser.

2.2.2 Prise en compte des enjeux sectoriels

Les enjeux sont souvent définis dans un certain nombre de document relatif au secteur visé ou à l'environnement et à la santé, c'est pourquoi il est donc important de réaliser efficacement en amont la recherche documentaire. Les documents de politiques, les études thématiques, traitent des enjeux qui peuvent aller au-delà du secteur objet de l'audit. Il convient donc de faire une analyse minutieuse de la littérature afin de ne retenir que les enjeux directement liés au secteur d'activité concerné. Les documents sur le zonage, l'aménagement du territoire, la planification et l'urbanisation constituent également de pistes de recherche des enjeux liés à l'activité faisant objet d'audit.

Dans la collecte documentaire, en cas à difficulté de détermination des enjeux, on pourrait recourir à l'entretien des acteurs du secteur.

Il est important de souligner que la visite du site et de son voisinage direct et indirect, la visualisation des images aériennes ou satellites passées et actuelles de la zone de situation du site permettent de compléter les enjeux. Cette dernière étape peut permettre de déceler la présence d'une nouvelle activité, d'un nouveau projet ou d'une infrastructure susceptible d'interagir avec le site audité ; ou même des cas de pollution ou de contamination du milieu d'origine inconnue.

2.3 Constitution de l'équipe d'audit

La réussite d'un audit est conditionnée par la composition de l'équipe. Il faut une équipe de base appuyée par une expertise qui varie selon le secteur audité. Bien que les termes de références précisent souvent les profils, le consultant doit faire le choix par rapport à la qualification et à l'expérience des experts spécifiques au secteur concerné.

Le chef auditeur qui est souvent un environnementaliste et un expert en HSE sont les deux profils indispensables de l'équipe quel que soit le secteur audité. Il répartit les tâches, conduit les réunions d'ouverture et de clôture, conduit les entrevues, coordonne l'équipe, veille au respect scrupuleux de l'exécution du rôle de chaque membre de l'équipe, au respect du chronogramme et des consignes.

En plus du chef auditeur et de l'expert en Infrastructures côtières, pour l'audit du secteur des infrastructures côtières il est indispensable d'intégrer dans l'équipe un expert en génie civile, un expert en hydrogéologie, un expert en sécurité et dureté portuaire ayant participé à des audits environnementaux.

L'auditeur pourrait pour des questions techniques spécifiques au secteur, lors des entrevues des ingénieurs ou techniciens chercher des éléments de réponses qui peuvent l'aider dans sa mission. Il important de noter que le personnel clé peut être assisté par un personnel d'appui lorsque l'importance de la mission ou la superficie du site le requiert.

2.4 L'élaboration et l'approbation du plan d'audit

Dans la planification de l'audit sur site, le plan d'audit doit être soumis à l'audit pour observation et approbation. Il est élaboré après la première visite de familiarisation du site, C'est la base pour la réussite des activités sur site. Il contient un certain nombre d'informations lié à l'organisation et aux moyens de la mission qui sont entre autres :

- Objectifs de l'audit ;
- Champ de l'audit, y compris l'identification de l'organisme et de ses fonctions, ainsi que des processus à auditer ;
- Critères d'audit et toutes les informations documentées de référence ;
- Lieux [physiques et virtuels) et les dates, ainsi que l'horaire et la durée prévus des activités d'audit à mener, y compris les réunions avec la direction de l'audit ;
- Outils et équipements qui seront utilisés sur site afin d'avoir les permis et autorisation de l'audit ;
- Logistique et les moyens de communication, y compris les dispositions spécifiques pour les sites à auditer;
- Toutes les actions spécifiques devant être mises en œuvre face aux risques et opportunités pour réaliser les objectifs de l'audit ;
- Actions de suivi éventuelles à partir d'un audit précédent ou d'autres source (s), par exemple leçons tirées, revues du projet;
- Nécessité pour l'équipe d'audit de se familiariser avec les installations et les processus de l'audit (par exemple en effectuant une visite du ou des sites physiques ou en passant en revue les technologies de l'information et de la communication);
- Liste des documents à mettre à disposition de l'équipe pour la vérification documentaire ;
- Liste des personnes à interviewer après une analyse de l'organigramme (échantillonnage)
- Affectation des ressources appropriées, compte tenu des risques et opportunités liés aux activités à auditer.

Les risques peuvent être associés aux éléments suivants:

- la planification, par exemple manquements dans l'établissement d'objectifs d'audit pertinents et dans la détermination de l'étendue, du nombre, de la durée, des lieux et du calendrier des audits;
- les ressources, par exemple délai, équipement et/ou formation insuffisants octroyés au développement du programme d'audit ou à la réalisation d'un audit;
- la constitution de l'équipe d'audit, par exemple compétence globale insuffisante pour réaliser les audits de manière efficace;
- la communication, par exemple inefficacité des processus/circuits de communication externe/interne;
- la disponibilité et la coopération de l'audit et la disponibilité de preuves à échantillonner.

Les opportunités d'amélioration du programme d'audit peuvent comprendre:

- la possibilité de réaliser plusieurs audits en une seule visite;
- la réduction du temps et des distances pour se rendre sur le site;
- la concordance entre le niveau de compétence de l'équipe d'audit et le niveau de compétence requis pour atteindre les objectifs de l'audit;
- l'alignement des dates d'audit avec la disponibilité du personnel de de l'audité.

Dans le cas d'un audit du secteur des infrastructures côtières visant notamment les installations et aménagements touristiques et portuaires, le plan d'audit et le protocole doit prendre en compte l'ensemble des installations pour ces types d'infrastructures, pratiques et équipements. Ces derniers sont présentés dans le tableau 2 ci-après.

Le plan d'audit doit toujours être accompagné de la liste des documents à rassembler et à mettre à disposition de l'équipe en guise de vérification documentaire et de preuves d'audit.

Notes : Signalons que le plan d'audit doit être absolument communiqué à l'audité bien avant l'audit sur site, alors que le protocole est un outil de travail pour l'auditeur qui peut être communiqué seulement sur demande de l'audité.

Tableau 2 : Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation côtière

Installations	Equipements	Pratiques
<ul style="list-style-type: none"> - Constructions pour l'hébergement et résidentielles ; - Lieux recevant du public ; - Commerces et services ; - Constructions récréatives et de loisirs ; - Constructions basses pouvant recevoir des activités liées au fonctionnement balnéaire ; - Port de plaisance ; - Magasins ; - Cuisine et restauration ; - Infirmerie ; - Parkings ; - Locaux techniques ; - Local des groupes électrogènes ; - Réseau incendie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - de froid ; - Equipements é - Equipements sportifs et de loisirs ; - Equipements et produits d'entretiens ; - Equipement énergétiques ; - Dispositifs de collecte des déchets ; - d'alerte contre les catastrophes naturelles ; - Dispositifs d'intervention en cas de catastrophe naturel ; - Dispositifs de protection du littoral, des ouvrages et des installations touristiques ; - Equipements de manutention ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adduction en eau potable ; - Approvisionnement en énergie ; - Gestion des eaux pluviales ; - Gestion des eaux usées ; - Gestion des déchets ; - Gestion de l'énergie ; - Gestion de l'eau ; - Gestion de la pollution marine ou côtière ; - Gestion des déchets provenant du large (mer), - Gestion de l'hygiène et la santé ; - Gestion du flux de touristes ; - Gestion des relations de voisinage ; - Gestion des produits chimiques d'entretien ;

<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux de collecte et de traitement des eaux usées ; - Zones d'entreposage des déchets ; - Aménagements paysagers et d'espaces verts ; - Voies d'accès ; - Canalisations ; - Exutoires ; - Ouvrages de protection de la côte ; - Bande de plage ou de littoral ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements d'intervention en cas d'incendie ; - Dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la salubrité des sites ; - Surveillance des plages et des activités nautiques ; - Entretien et surveillances des ouvrages de protection ; - Protection des installations contre l'érosion et les aléas climatiques ; - Gestion des visiteurs ; - Sécurité et sureté des installations ; - Promotion de l'écotourisme ;
--	---	---

Tableau 3: Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation portuaire

<i>Installations</i>	<i>Equipements</i>	<i>Pratiques</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Bassins; - Quai ; - Ouvrages de protection ; - Bâtiments administratifs ; - Entrepôts ; - Zone d'opérations portuaires ; - Zone de stockage du terminal ; - Zone d'opérations terrestres ; - Ateliers ; - Canalisations ; - Voiries interne ; - Aires à conteneurs ; - Aires d'entreposage des marchandises ; - Magasins ; - Infirmerie ; - Parkings ; - Locaux techniques ; - Local des groupes électrogènes ; - Réseau incendie ; - Réseaux de collecte et de traitement des eaux usées ; - Zones d'entreposage des déchets ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements du terminal à conteneur ; - Equipements énergétiques ; - Equipements de remorquage ; - Logistiques ; - Dispositifs de collecte des déchets ; - Dispositifs et équipements de lutte contre les déversements en mer et la pollution ; - Equipements et produits d'entretiens ; - Dispositifs de protection des ouvrages ; - Dispositifs de lutte contre l'incendie ; - Dispositifs de sécurité et de sureté ; - Dispositifs de collecte des eaux usées des navires ; - Dispositifs de collecte des huiles usées des navires ; - Mode de transport des marchandises ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adduction en eau potable ; - Approvisionnement en énergie ; - Gestion de la logistique ; - Gestion des arrivées simultanées des navires ; - Gestion des pannes de grue ; - Gestion des marchandises dangereuses ; - Gestion des eaux pluviales ; - Gestion des eaux usées ; - Gestion des huiles usées ; - Gestion des déchets ; - Gestion de l'énergie ; - Gestion de l'eau; - Gestion des déversements en mer et des cas de pollution ; - Gestion des produits chimiques d'entretien ; - Gestion de la salubrité ; - Système de transport ; - Surveillance côtière ; - Gestion du flux d'informations et des

<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements paysagers et d'espaces verts ; - Voies d'accès ; - Bande de plage ou de littoral ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements de manutention ; 	<ul style="list-style-type: none"> - systèmes de communication ; - Gestion des terminaux et cheminement d'un conteneur à l'intérieur du terminal ; - Protection des installations contre les catastrophes ; - Gestion des armateurs, transporteurs et autres prestataires ; - Gestion des marchandises en transbordement ; - Sécurité et sureté des installations.
---	--	--

2.4.1 Définition des objectifs et champs de l'audit

2.4.1.1 *Description des activités, processus et installations*

Dans cette section il est important de décrire le plus exactement possible les principales activités, le processus et les installations de l'audit. La réussite de cet exercice nécessite la possession de certaines informations fournies au préalable après l'envoi de la liste des documents objets de vérification. La description se retrouve dans les documents de présentation de l'organisme audité, des procédures. Compte tenu de la spécificité de chaque dépôt, la description sera complétée lors de la visite du site et au cours des vérifications et des interviews. Dans le secteur des infrastructures côtières, d'une façon générale, les activités se déroulent dans les installations ou les unités, et certaines activités sont comprises dans le processus.

2.4.2 Identification des critères d'audit et documents de référence

2.4.2.1 *Démarche générale*

Les critères sont généralement définis dans les termes de références, mais ils sont souvent vagues et sont formulés en termes de conventions, de législations et réglementations nationales, de normes de rejets ou démissions etc.

Les obligations légales et réglementaires sont assez diverses, elles peuvent être d'ordre administratif (l'obtention d'un permis ou d'une autorisation), environnemental (préservation d'une ressource naturelle ou d'une zone sensible), social (préservation de la santé, ou d'une population vulnérable) etc. en tout état de cause, les interdictions sont souvent relatives à l'environnement et la santé sécurité, la sureté. Les conventions sont relatives à une multitude de thématiques (déchets dangereux, polluants organiques, changements climatiques, etc.).

Les normes et les directives sont relatives à la qualité de l'environnement (eaux, sol, air, bruit, faune, flore), à la santé, sécurité, sureté et à la qualité du procédé ou du produit.

Quant aux codes de bonnes pratiques, elles sont souvent tirées des guides, des manuels de procédure et des procédés technologiques. Il est donc important de rassembler tous les documents sources de critères d'audit et de viser les dispositions spécifiques au site audité.

2.4.2.2 Exemples de critères d'audits pour le secteur

1- Conventions et traités

- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Les grands principes du droit de l'environnement faisant parties des critères d'audit sont définis par cette convention. Il s'agit des principes de prévention, de précaution, de pollueur-payeur, de participation, qui sont repris par tous les codes nationaux.

- Convention sur la diversité biologique

Elle fait obligation aux états parties de conserver et d'utiliser durablement la diversité biologique qui est souvent impacté par les activités anthropiques dont l'exploitation des hydrocarbures.

- Convention internationale sur le droit de la mer

Elle constitue un instrument juridique important, dont le champ d'application couvre l'ensemble des espaces marins et ses utilisations y compris la navigation l'exploitation des ressources, la conservation des ressources biologiques, la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique.

- Convention sur la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes dite « Convention de Carthagène¹⁰ »

Cette convention et ses protocoles sont les signes de l'engagement juridique de ces pays à protéger, développer et gérer leurs ressources marines et côtières aussi bien par des mesures concertées que par des mesures nationales.

- Convention de Bale sur le contrôle transfrontalier des déchets dangereux et de leur élimination.

Cette convention définit les déchets dangereux, leur stockage provisoire et leurs éliminations, certaines de ses obligations générales applicables au secteur du pétrole sont :

- Veiller à ce que la production de déchets dangereux et d'autres déchets à l'intérieur du Pays soit réduite au minimum, compte tenu des considérations sociales, techniques et économiques;
- Veiller à ce que les personnes qui s'occupent de la gestion des déchets dangereux ou d'autres déchets à l'intérieur du pays prennent les mesures nécessaires pour prévenir la pollution résultant de cette gestion et, si une telle pollution se produit, pour en réduire au minimum les conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

¹⁰ Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique

- Conventions de l'OIT

Les conventions de l'OIT contiennent des obligations relatives aux conditions du travail et à la protection des travailleurs qui font parties des critères d'audit.

La convention de l'OIT n°155 relative à la sécurité au travail ; la convention n°161 relative aux services de santé ; convention n°187 relative au cadre promotionnel en santé et santé du travail.

2- La réglementation nationale

Les critères d'audit sont également contenus dans les dispositions législatives et réglementaires. Il s'agit des textes sur l'environnement, la sécurité civile, le travail, sécurité sociale, etc. A titre d'exemples de textes on peut citer :

- Loi-cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Code du travail du 12 septembre 1961 ;
- Loi sur les forêts nationales du février 1926 ;
- Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable.

3- Normes

On distingue les normes de rejets ou d'émissions et les normes volontaires.

Les normes de rejets ou d'émission sont adoptées par un texte juridique ou définies par des organisations internationales dont les Etats sont membres. Elles ont un caractère contraignant. Contrairement aux normes volontaires, elles ne sont pas contraignantes mais sont utilisés à défaut comme critères d'audit.

Notons qu'il n'existe pas encore de normes nationales en Haïti. Toutefois, le recours aux normes édictées par les organisations internationales, notamment du système de Nations Unies, s'appliquent régulièrement comme normes contraignantes. A titre d'exemples de normes contraignantes on pourrait citer :

- Normes de rejets et d'émissions de l'OMS ;
- Normes de la FAO.

Pour les normes volontaires, celles des partenaires techniques et financiers (PTF) peuvent s'appliquer. On peut citer les plus couramment utilisées :

- Directives de l'IFC ;
- Normes ISO.

4- Codes de bonnes pratiques

Ce sont des conseils et méthodes de bonnes pratiques établis par des organisations scientifiques ou expertes dans les secteurs concernés. Comme exemple on pourrait citer :

- Code International Ship and Port Facility **Security** (ISPS), « **Code** international pour la **sûreté** des navires et des installations **portuaires**
- Fiches conseils d'INERIS et INRS ;
- Fiches conseils d'EPA (Agence Américaine de l'Environnement);

- Conseils CHSCT en France (Commission d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail) ;
- Conseils de CCHST au Canada (Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail)
- Guide ECHA (European Chemical Agency) ;
- Conseils NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health);
- Documentation d'orientation et code de bonnes pratiques pour le secteur des hydrocarbures de l'APIECA (Association mondiale d'études des questions environnementales et sociale du secteur pétrolier);
- Etc.

2.4.3 Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit et du personnel d'appui

Dans le processus les rôles et responsabilités des différents acteurs doivent être bien définis et repris au cours de la réunion d'ouverture. Les principaux acteurs sont l'organisme audité, le chef auditeur et les membres de l'équipe.

2.4.4 Rôles et responsabilités de l'audité

L'audité est le premier acteur et la réussite du processus dépend de son implication. Le processus ne doit pas être perçu comme une critique matérialisée par écarts mais plutôt comme une incitation à l'amélioration.

Il est donc important de solliciter de l'audité une franche et totale collaboration. Il est présent tout au long du processus. Il doit approuver le plan d'audit, ce qui signifie qu'il accorde toute sa disponibilité pendant la période d'audit. Il prépare l'audit en mettant à la disposition de l'auditeur toutes les informations sollicitées.

Au cours de l'audit, il désigne un ou plusieurs guides et/ou des observateurs pour accompagner les équipes et il informe le personnel impliqué à un bon accueil et à une collaboration. Ces derniers doivent répondre aux questions des auditeurs dans la quête des preuves.

L'audité veille également à l'induction de l'équipe, s'il y a lieu à la délivrance des différents permis de travail, des autorisations et la fourniture des équipements de protection spécifique relatifs aux endroits à visiter sur le site. Il a la responsabilité d'assister à la réunion d'ouverture et de clôture.

Par ailleurs, après le dépôt du rapport provisoire l'audité doit le parcourir et faire ses observations, en cas de doute ou de contestations de certains écarts relevés, il a l'obligation en toute courtoisie de les noter et de les confronter avec les preuves d'audit recueillies par l'audit.

2.4.5 Rôles et responsabilité du chef auditeur

Le chef auditeur est le premier responsable de l'équipe d'audit. Il prépare en amont tout le processus par l'élaboration du plan et du protocole, la préparation des fiches d'audit, la liste des documents à vérifier, les listes de présence, la liste de recensement des produits chimiques et

des documents vérifiés, bref, il a la responsabilité de s'assurer de rassembler tous les supports indispensables pour l'audit sur site.

De plus, il distribue les rôles, les tâches et répartit les fiches d'audit des zones à visiter aux membres de l'équipe dépendamment de leur profils et expertises. L'expert en sécurité industriel doit par exemple vérifier tous les installations et équipements à risque du site, le socio-économiste le voisinage et les ressources humaines etc.

Il veille également à soumettre à l'audit la liste du personnel à interviewer et arrange les rendez-vous.

Il coordonne les activités de l'audit, de la réunion d'ouverture, les vérifications documentaires, les vérifications sur site, les analyses et mesures s'il y a lieu, la collecte des preuves, les entrevues, la réunion de clôture et la rédaction du rapport. Il doit veiller à avoir les membres de l'équipe sous ses ordres afin d'éviter la dispersion des forces et de respecter le chronogramme.

2.4.6 Rôles responsabilité des autres membres de l'équipe

Les membres de l'audit doivent travailler sous le contrôle et la supervision du chef auditeur. Ils doivent éviter de se divertir, de se retrouver seul sans guide lors des visites et de relever les points positifs et négatifs constatés qui relèvent de leur domaine d'expertise.

Ils doivent toujours recourir au chef auditeur en cas de doute ou de situation ambiguë afin de qualifier le constat. Ils doivent veiller à bien compléter les fiches d'audit afin de faciliter les confrontations en cas de contestation de l'audit.

Le caractère confidentiel de certaines informations ou images prises lors de l'audit sur site oblige les membres de l'équipe à remettre toutes les images prises au chef auditeur qui est le seul responsable en cas de leur utilisation à d'autres fins.

2.4.7 Démarche de références aux documents de travail

Les documents indispensables pour l'audit sont constitués du plan et du protocole, des fiches d'audit, du chronogramme, des listes de recensement et de la liste des documents à vérifier.

Dans le cadre de l'audit du secteur infrastructures côtières (touristiques et portuaires) la liste des documents à soumettre à l'audit pour leur mise à disposition lors des vérifications documentaires sont entre autres :

- Plans de masse du site ;
- Plan d'occupation du site;
- Dossiers techniques des ouvrages et installations ;
- Titre de propriété ;
- Structure organisationnelle avec les noms et responsabilités (Organigramme de la société) ;
- Plans des installations (aménagement du site, égouts, réservoirs, magasins, ventilation à l'atmosphère, entreposage des, produits intermédiaires, matières résiduelles, etc.)

- Images aériennes de la zone ;
- Présentation de l'audité ;
- Schémas de processus ;
- Procédures opérationnelles ;
- Schémas des circuits d'eau, des eaux usées etc. ;
- Nature et volumes des produits stockés ;
- Bons de commande ;
- Registres des accidents incidents et catastrophe ;
- Registre des plaintes ;
- Inventaire des produits chimiques comprenant les huiles utilisées, et entreposées sur le site ;
- Les fiches et les rapports de contrôle ;
- Les fiches techniques des produits chimiques et des consommables ;
- Les directives, les manuels, procédures, registres, rapports liés à l'environnement et à la sécurité santé hygiène ;
- Les plans d'action et d'urgence (système d'intervention en cas d'incendie...) ;
- Les spécifications des installations principalement celles pouvant influencer le travail (ex bassin de traitement, incinérateur, site d'enfouissement, etc.) ;
- Les registres de formation du personnel ;
- Classeurs des fiches de données de sécurité ;
- Assurances du site ;
- Contrats des sous-traitants (gestion des déchets, transport de produit) ;
- Caractéristiques de la flotte (nombre de camions, type de carburant, puissance..)
- Résultats d'analyse et de mesures de la surveillance environnementale ;
- Etudes environnementales antérieures ;
- Documents administratifs (permis et autorisation d'exploitation, permis environnementale, carte d'opérateur économique...) ;
- Programme de formation ;
- Rapport de formation, procès-verbal et liste de présence ;
- Rapports d'incidents et d'accident ;
- Dossier de projets en cours ou projetés ;
- Carnet de santé du personnel ;
- Nombre d'employés et régime ;
- Carnet ou carte d'assurance sociale du personnel ;
- Etc.

2.4.8 Gestion logistique ;

La logistique d'un audit sur site est constituée entre autres de :

- Caméra numérique ;
- Equipements de mesures (sonomètre, luxmètre, multigaz, particules etc..) ;

- Drone pour des images aériennes ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Support de prise de notes.

Certains équipements présentent des incompatibilités et des risques avec les installations, il est donc important de fournir les fiches techniques des équipements à l'avance à l'audit aux fins de vérification. L'audit réserve une salle de réunion à l'équipe d'audit aux fins des vérifications documentaire et de briefing durant la période de l'audit sur site.

2.4.9 Calendrier détaillé de l'audit

Le calendrier est soumis à l'audit pour approbation au même moment que le plan d'audit et les documents à vérifier. Il est organisé en trois colonnes, la première contient les installations, les activités et pratiques ; la deuxième est relative aux responsabilités et la dernière aux dates et heures de vérification et d'entrevue. La gestion du temps sur les sites est très rigoureuse, les différents lieux à visiter et les heures de visite sont communiquées aux responsables des services ou de départements qui programment les interventions en conséquence.

Afin de compter sur leur présence et disponibilité, conditions indispensables pour les visites de vérification, il est important de respecter le chronogramme. En cas de situation imprévisible bouleversant une partie du chronogramme, un nouveau calendrier est déterminé sur place avec l'audit pour la fin de la mission sur site.

2.5 Rencontre avec la direction

Elle se fait en amont du processus, elle sert à planifier les premières visites et à échanger sur les contours de la mission. Au cours de cette réunion l'audit présente la méthodologie et les activités à venir. Il rassure l'audit sur le bien-fondé de la démarche et sa disponibilité à l'accompagner. Ce sera l'occasion d'aborder les questions liées à la procédure administrative devant aboutir à la délivrance du certificat environnemental.

2.6 Réunion de lancement /d'ouverture

Elle débute par la présentation des membres de l'équipe d'audit et des responsables de l'audit. Au cours de cette réunion, les points suivants seront abordés :

- Explication de la mission et de la portée de l'audit ;
- Présentation du calendrier et de la méthodologie de la conduite des audits ;
- Sollicitation de la collaboration de l'audit ;
- Détermination des rôles de l'audit dans la réussite de la mission ;
- Sollicitation de la désignation des accompagnateurs et de la personne qui doit fournir les explications ;
- Vérification du rassemblement des documents et de la réservation d'une salle pour la vérification documentaire.

2.7 Préparation des activités d'audit sur site

Au cours de cette étape après la réunion d'ouverture les différentes équipes sont constituées, il est souvent conseillé de faire ensemble la vérification documentaire afin de commencer le site, car un certain nombre d'informations relevés dans les documents seront confrontées à la réalité du terrain.

Les interrogations suscitées lors de la vérification des documents sont présentées à l'audité sur place pour des éléments de réponses, à défaut, ces points sont approfondis lors des vérifications sur site. Une fois les vérifications achevées, l'équipe s'assure des logistiques et se met à la disposition du ou des guides pour les vérifications sur site.

2.8 Activités d'audit sur site et recueil des preuves d'audit

Les activités d'audit sur site englobent les vérifications des points positifs et des écarts, la collecte des preuves par le biais des photos et des entrevues.

2.8.1 Méthodes de vérifications

Elles consistent à des constats visuels et nécessitent de la vigilance et des astuces pour s'assurer qu'un aspect n'ait été oublié. Les constats suscitent des questions et explications qui conduisent à d'autres constats indus. Il est important de relever systématiquement les points positifs, les points négatifs, les impacts et risques associés lors de la vérification de chaque installation, activité ou pratique. Les méthodes de vérifications varient selon les spécificités de chaque site, toutefois, sans être exhaustifs lors des vérifications du secteur pétrole et gaz un accent sera mis sur les éléments ci-après.

2.8.1.1 Vérification des installations et pratiques des installations et aménagements touristiques

A. Vérification des installations et activités

○ Constructions pour l'hébergement et résidentielles

- Décrire les bâtiments ;
- Décrire les matériaux de construction ;
- Donner leurs nombres et caractéristiques ;

Vérifier :

- L'état des bâtiments ;
- La présence de fissures ;
- L'exposition aux menaces climatiques ;
- L'existence des dispositifs de protection contre les catastrophes ;
- La présence des dispositifs de sécurité ;
- L'existence de plan sectoriel d'évacuation d'urgence ;
- La présence de sorite de secours ;
- L'existence et état des ascenseurs ;
- La salubrité ;

- L'ambiance sonore et lumineuse ;
 - La présence de système d'aération et de climatisation ;
 - Les dispositifs d'efficacité énergétique ;
 - Relever les impacts ;
 - Relever les risques.
- **Lieux recevant du public (restaurant, bar, salle de spectacle, centre de jeu.)**
- Décrire les caractéristiques de ces lieux ;
 - Présenter leurs situations par rapports aux bâtiments d'hébergements et résidentiels ;
 - Présenter leur situation par rapport à la plage ;
 - Décrire les équipements.
 - Décrire les équipements de protection collective

Vérifier :

- La salubrité ;
- La présence des poubelles sélectives ;
- La présence des panneaux de sécurité ;
- L'existence de système anti-incendie ;
- L'efficacité de l'accueil et la surveillance des visiteurs ;
- La présence de dispositifs d'alerte ;
- La présence de caméras de surveillance ;
- La présence des dispositifs d'efficacité énergétique ;
- La présence des sorties de secours ;
- Relever les impacts ;
- Relever les risques.

○ **Stationnement/Parking**

Vérifier :

- La superficie par rapport à la flotte ;
- Les traces d'huile au sol ;
- La salubrité ;
- La position de stationnement en mode départ ;
- La présence des panneaux de signalisation ;
- La Présence de caméras de surveillance ;
- Noter les impacts et décrire les risques.

○ **Groupe électrogène**

- Nombre ;
- Caractéristiques ;
- Puissances ;
- Etat ;
- Fréquence d'utilisation ;

- Relever les impacts et décrire les risques ;
- Déterminer le bilan carbone et la compensation en séquestration ;
- Vérifier si l'endroit d'installation est sécuritaire ;
- Vérifier si c'est équipé d'un capot insonorisé.

○ **Salles électriques**

- Nombre ;
- Caractéristiques ;

Vérifier :

- L'existence de mesure de protection ;
- La présence d'extincteurs ;
- La présence d'affiches et de pictogramme de danger et d'obligation ;
- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- La présence des équipements d'intervention ;
- Relever impacts et décrire les risques.

○ **Bâtiment administratif**

- Etat ;
- Salubrité ;
- Intensité lumineuse ;

Vérifier :

- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- Si l'aération et l'éclairage sont appropriés ;
- Si les locaux sont entretenus, propres ;
- S'il existe un programme et des responsables pour les entretiens ;
- Les conditions et ambiance de travail (température, aération, etc.).

○ **Magasins**

- Différents magasins ;
- Situation sur le site ;
- Mode de rangement à décrire ;
- Relever et Décrire les risques ;
- Relever les produits chimiques stockés.

Vérifier :

- Si le rangement est adéquat (étagère étiquettes, produits identifiés, rangement sur des palettes couloir non encombrés...)
- La propreté, l'aération et l'éclairage
- La présence d'extincteurs à jour et disposés selon les règles de l'art ;
- La présence des boîtes vides, et autres objets usés et vérifier leur rangement et gestion ;
- La présence d'échelle pour les rangements en hauteur ;

- La présence des affiches sur les consignes de sécurité et les modes opératoires ;
- La compatibilité des produits rangés ;
- L'existence des déversements ou de fuite de produit au sol ;
- Si les contenants sont bien fermés et relever ceux qui ne le sont pas.

B. Vérification des pratiques

○ **Gestion de l'eau potable**

- Sources d'approvisionnement ;
- Mode de gestion ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- L'existence de pratique de contrôle de la qualité de l'eau ;
- La présence de compteurs divisionnaires ;
- La présence de fuites dans les conduits ;
- La présence des affiches sur la gestion des eaux ;
- L'existence de cas de contamination ;
- Noter les impacts et les risques.

○ **Gestion de l'énergie**

- Les sources d'approvisionnement ;
- Les types d'énergies ;
- Les groupes électrogènes ; Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- La présence d'une politique d'efficacité énergétique ;
- La présence des lampes à faible consommation ;
- La présence des affiches d'économie d'énergie ;
- La présence des dispositifs ou équipements d'économie d'énergie ;

○ **Gestion des eaux pluviales**

Vérifier :

- La présence des canalisations des eaux de pluies ;
- Les zones ou points de chute des eaux de pluies ;
- Existence d'un système de valorisation des eaux pluviales.

○ **Gestion des eaux usées**

- Les sources des eaux usées ;
- Les dispositifs de collecte et de stockage ;

Vérifier :

- La présence de réseau de collecte ;
- Les points ou zone de déversoirs des eaux usées

- L'existence de raccordement au réseau public
- L'existence de station de traitement ;
- L'existence de pratique de valorisation des eaux traitées ;
- L'existence de pratique de rejets dans la nature ou sur les plages ;
- L'existence de raccordement à la mer ;
- Relever les impacts et les risques.

○ **Gestion des déchets**

- Les différentes sources de production de déchets ;
- Les catégories de déchets ;
- Les équipements et dispositifs de collecte et de gestion.
- Le niveau de salubrité des plages et des lieux accueillant du public.

Vérifier :

- La présence des poubelles sélectives ;
- L'existence de pratique de tri et de valorisation
- L'existence de pratique de brulage ;
- La présence d'accumulation de déchets dans le voisinage ;
- La présence des animaux nuisibles du fait des déchets ;
- L'existence de pratique de rejets de déchets en mer sur les plages ;
- La présence de déchets sur la plage ou la rive ;
- L'existence de pratique de gestion des déchets dangereux ;
- L'efficacité de la collecte des déchets ;
- L'existence d'un mécanisme de traçabilité des collecteurs ;
- La présence des affiches sur la gestion des déchets ;
- Relever les impacts et les risques.

○ **Gestion des huiles usées, boues et sols contaminés**

- Caractéristiques des déchets dangereux ;
- Quantifier le volume annuel ;
- Identifier les sources de production ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- Les lieux et mode d'entreposage temporaire ;
- La présence de déversement ou de trace significative d'huile usée sur le site et préciser l'endroit ;
- L'existence d'un système de collecte et de gestion et décrire le mode de gestion si cela existe ;
- La fréquence de la collecte ;
- Si le mode de gestion appropriée ;
- L'existence de procédure de gestion ;
- L'existence des cas de contamination et de pollution et comment il a été géré ;
- L'existence de suivi des prestataires de gestion ou de traitement ;

- **Gestion de l'hygiène et la santé**
 - Les dispositifs ou équipements d'hygiène et de santé ;

Vérifier :

- L'existence d'obligation de vaccination et d'analyse période ;
- L'existence de contrats d'assurance des employés ;
- L'existence de pratique de sensibilisation périodique ;
- L'affiche des règles d'hygiène ;

- **Gestion du flux de touristes**

Vérifier

- L'existence d'un système d'information des touristes ;
- L'existence de prise en charge en cas de catastrophe ;

- **Système anti-incendie**

- Décrire le système ;
- Caractéristiques des équipements ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- L'existence de bac à eau ;
- L'existence d'un RIA et son état de fonctionnement, demander des tests ; (ouverture des robinets) ;
- Les extincteurs, indiquer leur nombre par secteur, leurs caractéristiques, vérifier s'ils sont à jour et sont installés aux endroits indiqués et selon les règles de l'art ;
- L'existence d'une liaison avec les sapeurs-pompiers et la police ;
- Si des opérateurs sont formés aux premières interventions et à l'évacuation ;
- La présence des équipiers d'intervention ;
- La présence des tableaux et indications d'évacuation en cas d'urgence ;
- La présence d'alarme fonctionnelle et testé périodiquement ;
- La réalisation des simulations d'évacuation et d'intervention, à quelle périodicité ;
- L'existence des pictogrammes et des consignes anti incendie appropriés aux endroits indiqués ;

2.8.1.2 Vérification des installation et activités des infrastructures portuaires

A. Vérification des installations et activités

- **Bassins et quai**

- Les caractéristiques des bassins et quais.
- La capacité d'accueil des bassins ;
- Les types de navires qui accostent ;
- Historique des conséquences des catastrophes sur les infrastructures.

Vérifier :

- L'existence de dispositifs et d'ouvrages de protection contre les aléas climatiques ;
- La présence d'épaves ;
- La présence de déchets ;
- L'existence d'alarme ou de dispositifs d'alerte contre les catastrophes ;
- Existence de dispositifs et d'équipements de surveillance et d'intervention ;
- Relever les impacts et les risques.

○ **Bâtiments administratifs ;**

- Le nombre de bureaux et de locaux ;
- Les caractéristiques du bâtiment.
- Etat ;
- Salubrité ;
- Intensité lumineuse.

Vérifier :

- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- Si l'aération et l'éclairage sont appropriés ;
- Si les locaux sont entretenus, propres ;
- S'il existe un programme et des responsables pour les entretiens ;
- Les conditions et ambiance de travail (température, aération, etc.).

○ **Entrepôts et magasins**

- Différents magasins ;
- Situation sur le site ;
- Mode de rangement à décrire ;
- Relever et Décrire les risques ;
- Relever les produits chimiques stockés.

Vérifier :

- Si le rangement est adéquat (étagère étiquettes, produits identifiés, rangement sur des palettes couloir non encombrés...)
- La propreté, l'aération et l'éclairage
- La présence d'extincteurs à jour et disposés selon les règles de l'art ;
- La présence des boîtes vides, des pièces usagées et autres objets usés et vérifier leur rangement et gestion ;
- La présence d'échelle pour les rangements en hauteur ;
- La présence des affiches sur les consignes de sécurité et les modes opératoires ;
- La compatibilité des produits rangés ;
- L'existence des déversements ou de fuite de produit au sol ;
- Si les contenants sont bien fermés et relever ceux qui ne le sont pas.

2.8.2 Constatations d'audit et conclusions

Les constats d'audit sont constitués de preuves documentaires, en images ou par interview collectés sur site. Ils sont formulés en termes de points positifs, d'écart ou points négatifs. Les impacts et les risques relevés lors des vérifications font parties des constats

2.8.2.1 *Vérification documentaire*

Les documents rassemblés avant le début de l'audit sur site sont minutieusement vérifiés. Cette vérification documentaire permet de s'assurer entre autres de:

- La validité des certificats et permis ;
- La déclaration des employés à la sécurité sociale ;
- L'existence des clauses sécurité environnement dans le contrat des prestataires
- Les analyses médicales d'embauche et périodiques ;
- Les produits chimiques achetés ;
- Le dépassement des seuils lors des analyses des médiums ;
- Le respect de la réglementation ;
- La couverture assurance du site et des employés ;
- Le contenu des programmes de formation ;
- Les dossiers des accidents et incidents survenues ;
- Etc.

Les vérifications documentaires permettent de confirmer ou d'infirmer des informations trouvées soit par des constats visuels, soit lors d'entrevues.

2.8.2.2 *Constatations sur site*

Les constats sur site sont des visualisations directes par rapport aux critères d'audit. Ils sont matérialisés par des prises d'images qui constituent de preuves. Ils sont consignés dans les fiches d'audit qui serviront à la rédaction du rapport.

2.8.2.3 *Formulation des constatations*

Les constats doivent être classés par installations, activités ou pratiques vérifiés et formulés de façon claire en phrase courte, directe et sans équivoque pour chacune des parties. Les endroits des constats doivent apparaître dans la formulation afin d'éviter des confusions.

Les risques et les impacts sont associés à chaque installation ou activité vérifiée ou aux écarts constatés.

2.8.3 Conclusions

Les conclusions générales font ressortir les grandes lignes des points positifs et des écarts relevés en termes de non-conformité qui donnera une idée générale sur la gestion environnementale sécuritaire de l'audit.

2.9 La réunion de clôture

La réunion de clôture met fin à l'audit sur site. Il rassemble les membres de l'équipe de l'audit et les représentants de l'audité. Au cours de cette réunion les points suivants sont abordés :

- Remerciements ;
- Présentation générale du déroulement des activités sur site ;
- Premières impressions à chaud ;
- Grandes lignes des conclusions et recommandation ;
- Suite de la procédure ;
- Fin des activités sur site.

2.10 Rapport de post-audit

Le rapport d'audit fait état des résultats, conclusions et recommandations. Sa formulation ne doit pas différer de celle qui avait été convenue lors de la réunion d'achèvement d'audit (ou réunion de clôture).

En effet, le chef de l'équipe d'audit prépare le rapport d'audit conformément au plan d'audit et sur la base des résultats d'audits présentés à la réunion de clôture. Tout changement au rapport d'audit doit faire l'objet d'un accord entre les parties concernées.

Le rapport d'audit doit être daté et signé par le chef de l'équipe. Il est la propriété exclusive du commanditaire de l'audit et sa confidentialité doit être respectée et correctement maintenue par les membres de l'équipe d'audit et tous les récipiendaires. Si nécessaire, l'audité peut partager le rapport d'audit avec les parties intéressées de son entreprise.

L'audit est terminé lorsque toutes les activités figurant sur le plan d'audit sont achevées, y compris la diffusion du rapport approuvé d'audit.

Le contenu du rapport d'audit doit être conforme à celui présenté dans le document portant sur le Guide général d'audit environnemental (Cf. Annexe 1).

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ CIAT. 2018. Caractérisation du littoral haïtien. Lexique et typologie. Secrétariat du CIAT, Port au Prince.
- ✓ CIAT et Primature. 2017. Cadre réglementaire de la gestion du littoral haïtien. Secrétariat du CIAT, Port au Prince.
- ✓ Dérian S. 1996. Revue Juridique NEPTUNUS® Law Review©
- ✓ Desse. 2002. Pression anthropique et dégradation des littoraux haïtiens : l'exemple du golfe de la Gônavé. Les cahiers d'Outre-Mer. No 219. Pp 325-344
- ✓ IHSI, 2009. Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités, estimés en 2009. 95p. En ligne : http://www.ihsi.ht/pdf/projection/poptotal&menagdens_estim2009.pdf (consulté le 05-10-2018).
- ✓ MDE/HAÏTI. 1999. Plan d'Action pour l'Environnement. Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.
- ✓ MDE/HAÏTI. 2000. Haïti et la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Édition des Antilles S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MDE et F.C. Pierre. 2005. Inventaire des instruments légaux nationaux et internationaux relatif aux domaines de la biotechnologie et de la biosécurité en Haïti. Imprimerie Le Natal S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 1960. Loi du 15 Juin 1960 sur la protection de l'industrie nationale.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002a. Loi du 09 Juillet 2002 portant sur les zones franches. Moniteur No 62.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002b. Loi du 09 Septembre 2002 portant sur le Code des Investissements modifiant le Décret du 30 Octobre 1989 relatif au Code des investissements. Moniteur No 4.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006a. Décret du 1^{er} février 2006 fixant le Cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes. Moniteur No. 57 du mercredi 14 juin 2006.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006b. Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2012. Arrêté du 16 mai 2012 fixant les Conditions Réglementaires de Création, d'Implantation, de Gestion, d'Exploitation et de Contrôle des zones franches en Haïti.
- ✓ MPCE et al. 2007. Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour réussir le saut qualitatif. 89p.
- ✓ PNUE a. Sans date. Convention sur la Diversité Biologique. [En ligne] [www.https://www.cbd.int/](http://www.cbd.int/)
- ✓ Vandal, J. 1989. Code du Commerce, Loi du 27 Mars 1926 modifiée par le Décret-Loi du 22 Décembre 1944.
- ✓ Victor, J.A. 1995. Code des Lois Haïtiennes de l'Environnement, annoté et compilé. Projet PNUD/ECMU/HAI/92/001, Port-au-Prince, Haïti.

Annexe 1 : Structure d'un rapport d'audit environnemental et social

Ce document présente l'aperçu général et la description du contenu du document tenant lieu de rapport d'audit environnementale et social, tel que défini dans le Guide général d'audit environnement d'Haiti.

1. Aperçu général du contenu du rapport d'audit

Le rapport d'audit environnemental contient les constats d'audit et comporte au minimum les informations suivantes :

- ✓ résumé exécutif ;
- ✓ introduction ;
- ✓ identité des membres de l'équipe d'audit ;
- ✓ description des installations et de ses activités du projet audité;
- ✓ présentation du champ, de la portée, des objectifs et le plan de l'audit ayant fait l'objet d'un accord entre l'institution auditée et l'équipe d'auditeurs;
- ✓ présentation des critères d'audit ou référentiels convenus pour l'audit, y compris la liste des documents de référence utilisés lors de la conduite de l'audit ;
- ✓ présentation de la durée de l'audit et la date à laquelle il a été conduit
- ✓ résumé du déroulement du processus d'audit, y compris les obstacles rencontrés
- ✓ présentation du cadre juridique et institutionnel de référence;
- ✓ description de l'état du site et de son environnement ;
- ✓ présentation des Constats et Ecart d'Audit;
- ✓ analyse des impacts environnementaux et sociaux observés ;
- ✓ analyse des risques relevés ;
- ✓ propositions d'actions correctives et de mesures environnementales ;
- ✓ présentation du plan de consultation des parties intéressées au besoin ;
- ✓ présentation du plan d'actions de mise en conformité légale et réglementaire ;
- ✓ conclusions et recommandations de l'audit;
- ✓ mention de la date et la signature de l'auditeur.

2. Description détaillée des contenus

Résumé exécutif

Il présente le rapport dans son ensemble, dans un langage simple permettant d'en avoir une compréhension globale. Il rappelle le contexte de réalisation de l'audit et présente les objectifs et les critères de l'audit. Il reprend ensuite, de façon synthétique, l'ensemble des points clé du rapport, notamment la méthodologie, le déroulement, les constats d'audit et les non conformités, les conséquences environnementales et sociales des non conformités, les mesures correctives et les grandes recommandations.

Introduction

L'introduction est un élément essentiel de tout rapport. Une bonne introduction doit permettre au lecteur de se faire une idée entre autres du promoteur du projet, du contexte et justification du projet, des objectifs de l'étude, l'approche méthodologique de l'étude ainsi que de la structuration du rapport.

L'introduction doit ressortir les éléments suivants :

- ✓ le contexte et justification de l'audit ;
- ✓ le rappel des TdR ;
- ✓ le référentiel de l'audit si il y a lieu ;
- ✓ le commanditaire de l'audit et sa politique environnementale, s'il y a lieu ;
- ✓ l'équipe d'audit: nom du chef de l'équipe d'audit et des membres de l'équipe ;
- ✓ le Plan d'audit (brève description du déroulement, par exemple les activités de pré-audit, les activités d'audit sur le terrain, y compris l'inspection du site, les interviews et les révisions de documents, ainsi que les activités post-audit;
- ✓ la structure du rapport.

1. Description de l'entité auditée et de ses activités

Une description concise **de l'entité auditée**, de l'organisation, de la zone/emplacement et des opérations passées et courantes.

Cette description inclura, à titre non limitatif :

- ✓ l'historique de l'organisme ou **de l'entité auditée**;
- ✓ localisation assortie de carte ;
- ✓ description des composantes de l'organisme, de ses infrastructures techniques et des activités ;
- ✓ les ressources (notamment humaines et matérielles) ;
- ✓ les modes d'exploitation et de traitement, s'il y a lieu ;
- ✓ les rejets et nuisances directement générés par le projet ;
- ✓ les dispositifs de gestion des rejets et des nuisances et leurs fonctionnements, s'il y a lieu.

La description doit mettre l'accent sur les composantes **de l'entité auditée** avec les possibles impacts environnementaux et sociaux conformes à l'objectif, la portée et les critères d'audit qui ont été définis.

2. Présentation des objectifs, de la portée et des critères d'audit

Ce chapitre présente les Objectif, portée et critères d'audit tels que validés dans les Termes de références d'audit.

3. Cadre Juridique et Institutionnel

Le promoteur a obligation de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière d'environnement en vigueur en République d'Haiti qui s'appliquent aux différents aspects du projet. De même, les conventions internationales de portée environnementale ratifiées par Haiti et qui concernent les activités du projet doivent être prises en compte par le promoteur.

L'audit doit identifier les acteurs institutionnels de premier ordre dont les missions s'étendent sur le projet ou activités et veiller à leur implication dans le processus ainsi qu'à la prise en compte de leurs préoccupations.

L'audit doit se conformer aux différentes exigences des institutions nationales en matière de gestion de l'environnement et des institutions des secteurs d'activités de l'audit. Ces différentes institutions impliquées dans l'évaluation environnementale et la vie du projet doivent être présentées ainsi que leurs liens avec l'audit.

4. Description de l'État du site et de son environnement

La description de l'Environnement comprend au moins :

- ✓ La délimitation de la zone de situation de l'audit ;
- ✓ La description des composantes sensibles du milieu récepteur (air, eau, sol, populations humaines, espèces biologiques) les plus pertinentes (préciser les statuts particuliers de certaines composantes quand cela existe)
- ✓ La situation de référence de la zone de localisation de l'audit (données sur la qualité de l'environnement).

5. Constats-Ecarts d'Audit et Recommandations

Ce chapitre présente les résultats individuels de l'audit. Il étale les constats faits (positifs ou négatifs) appuyés par des preuves (photos par exemple ou résultats d'analyses, permis, etc.) et les repartis-en :

- ✓ Non conformités et ;
- ✓ Objets de préoccupation

Des recommandations sont attendus à l'issu de l'évaluation des constats.

6. Analyse des impacts environnementaux et sociaux des risques associés

Cette partie porte sur la description et l'évaluation de l'importance des impacts réels et des risques entraînés par les activités, produits équipements et process **de l'entité auditée** sur l'environnement dans le but de déterminer si ces impacts sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures correctives, et/ou de mettre en place des activités de surveillance et de suivi environnemental.

Cette partie concerne :

- ✓ l'identification des impacts réels et de leurs sources ;
- ✓ l'évaluation de l'importance des impacts et de l'écart avec les normes ou objectifs environnementaux (niveau de non-conformité);
- ✓ la proposition de mesures de correction de l'impact ou du risque analysé.

7. L'Enquête publique

L'information et la participation du public sont réalisées pendant l'exécution de l'audit et, consiste en un recueil des avis des populations affectées, par les auditeurs environnementaux.

La conduite des opérations d'enquête publique est assurée par les membres de l'équipe d'audit, en collaboration avec les représentants **de l'entité auditée** et les organes compétents de la circonscription administrative et de la collectivité locale de situation **de l'entité auditée**.

8. Plan d'actions environnementales et sociales

Le Plan d'actions environnemental et social est établi à partir des enjeux environnementaux et des actions d'amélioration préconisées.

Ce programme d'actions doit contenir :

- ✓ Plan de mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations d'ordre environnemental et social ;
- ✓ Programme de surveillance adapté aux mesures correctives proposées;
- ✓ Programme de suivi élaboré sur la base de l'analyse des impacts et centrés sur les risques incertains;
- ✓ Programme d'amélioration des performances

9. Conclusions

Ce chapitre récapitule l'ensemble des résultats et évalue leur importance et leur pertinence au regard des objectifs, de la portée et des critères de l'audit.

10. Recommandations

Ce chapitre contient un ensemble de recommandations concernant les actions correctives (audit de conformité) ou l'instauration d'un plan de gestion environnementale et sociale (audit de pré-approbation) basé sur les résultats et les conclusions de l'audit.

11. Bibliographie

12. Annexes

- ✓ Organigramme du projet (audité) ;
- ✓ Carte de zone, de l'emplacement ;
- ✓ Critères (liste détaillée des critères) ;
- ✓ Registre des documents ;
- ✓ Registre des interviews ;
- ✓ Registre des observations.

Annexe 2 : Personnes ressources consultées

Tableau A2.1 : Liste des personnes ressources ayant apporté une contribution à l'étude lors de consultations individuelles ou par focus group

Nom et Prénom	Institution
Peltrop Peretz	MPCE
Nolox Fontil	MARNDR/UEP
Frank Charles Pierre	MICT
Jocelyne Pierre-Louis	MSPP
Dorine Jean	MSPP
Pierre Susje	BHN/MCI
Philippe Stephenson	MdT
Stenvens Simplus	CIAT
Claude Preptit	BME
Edwige Petit	DINEPA
Charles Edouard Jean	DINEPA
Nicolas Allien	MTPTC/cellule énergie
Carlo Cérome	SEMANAH
Jean Lucien Ligondé	CHRAD
Nadal-Mevs	Association Touristique d'Haiti
Ketty Balthazard	UNIQ
Abdel Abellard	USAID
Dorine Jean-Paul	PNUD
Christophe Grosjean	BM
Geraud Albaret	BID
Raphael Monreal	Coopération espagnole
Christine Stephenson	RIAT-Sud/ UTE/MEF